



Champrouge

Maison de Retraite E.H.P.A.D
1409 Route de Champrouge
71250 MAZILLE

Que le résident soit plus ou moins dépendant, le reste à charge en HÉBERGEMENT PERMANENT reste identique (la dépendance étant prise en charge par le Département via l'APA) **sauf si les ressources de la personne sont supérieures au plafond instauré pour l'APA**, une participation venant en diminution peut être demandée dans ce cas.

Tarifs différenciés au 1^{er} février 2026

HEBERGEMENT PERMANENT

Chambre simple (Régime particulier)
= 75.85 € par jour x 31 jours = 2 351.35 €

Chambre double (Régime commun)
= 65.96 € par jour x 31 jours = 2 044.76 €

+

TICKET MODERATEUR DE LA DEPENDANCE (équivaut au GIR 5/6)
= 6.45 € par jour x 31 jours = 199.95 €

+

DEPENDANCE

GIR 1 ou 2 = (23.96 – 6.45) par jour soit 17.51 € x 31 jours = 542.81 €

GIR 3 ou 4 = (15.21 – 6.45) par jour soit 8.76 € x 31 jours = 271.56 €

GIR 5 ou 6 = (6.45 – 6.45) par jour soit 0 €

-

DEPENDANCE

Suivant le département d'origine du résident, la Dépendance sera :

- Soit déduite de la facture pour le même montant (notamment pour les résidents du 71 par exemple)
→ APA perçue par l'établissement
- Soit remboursée directement sur le compte bancaire du résident
→ APA perçue par le résident

=

RESTE A CHARGE POUR LE RESIDENT

Chambre simple
= 82.30 € par jour x 31 jours = 2 551.30 €

Chambre double
= 72.41 € par jour x 31 jours = 2 244.71 €

Hébergement temporaire * ou Personnes de moins de 60 ans
= 90.42 € par jour x 31 jours = 2 803.02 €

HEBERGEMENT TEMPORAIRE

= 90.42 € par jour x 31 jours = 2 803.02 €

PERSONNES DE MOINS DE 60 ANS

= 90.42 € par jour x 31 jours = 2 803.02 €

Pas de facturation
Dépendance
mais prise en charge APA
à domicile maintenue
pendant le séjour
(si séjour de moins
de 90 jours)

=

=